

Avis adopté

Séance plénière du 14 octobre 2025

La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société

Déclaration du groupe Familles

Le présent avis, en phase avec la grande cause nationale 2025 donne corps à une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé émise dès 2001 dans son rapport « La santé mentale : nouvelles conceptions, nouveaux espoirs » appelant à intégrer la santé mentale dans toutes les politiques publiques.

L'avis donne un nouvel élan à cette dynamique en centrant son attention sur la santé mentale des enfants et des jeunes. L'alerte est une urgence de santé publique. Les chiffres sont là. Dans ce contexte, le groupe Familles rappelle l'importance du soutien aux parents d'enfants et d'adolescents car c'est bien au sein de la famille que se pose les jalons d'un bon équilibre.

Il soutient particulièrement les préconisations portant sur le « aller vers » et sur le « faire avec ». Ce sont là tous les dispositifs de pair-aidance, qu'il convient de reconnaître, d'encourager et de pérenniser par des financements suffisants. La pair-aidance ne se substitue pas à l'expertise médicale ; elle la complète et la réhumanise pour parvenir à une autre manière de prendre soin et de refaire société. Dans la droite ligne de ces préconisations, le groupe a salué l'implication des 20 jeunes associés aux travaux et la qualité de leur rapport annexé au présent avis.

Enfin la priorité sur le numérique doit maintenant passer à la vitesse supérieure. De nombreux dispositifs existent mais les parents et les enfants ont du mal à se repérer dans ce maquis de propositions plus ou moins sérieuses et responsables. Les écrans comportent des risques, mais ils offrent aussi des opportunités. Il est aussi essentiel de sensibiliser les parents par un soutien à la parentalité numérique pour mieux protéger leurs enfants. C'est l'objectif du label P@rents, parlons numérique créé en 2023 et dont le déploiement doit s'accroître.

Le Groupe Familles a adopté l'avis.